

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
09 septembre 2024**

Heure : 19h00 / 21h15

Lieu : Salle Conseil Municipal

Présents

M. A.Vallet : maire
M. L.Bianchi : 1^{er} adjoint

Conseillers municipaux :

Mmes N.Bretin, M.Grangeon, C.Jaubert
M. A.Boutry, L.Faraut, L.Jacq

Excusés :

Mme C.Lafond

Absent :

M. T.Parin

Mme C.Lafond donne pouvoir à M. C.Jaubert

Points abordés selon ordre du jour :

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance et fait l'appel des membres de l'équipe municipale.

Le quorum est atteint.

1 / Délibération portant sur un correctif à apporter sur le compte administratif du budget 2023 :

M. le maire informe les membres du conseil municipal que des montants erronés ont été retranscrit lors de la rédaction de la délibération du compte administratif 2023. Il y a donc nécessité de procéder à une nouvelle délibération avec les montants corrigés.

Le compte administratif 2023 est de nouveau présenté chapitre par chapitre avec explications des dépenses et recettes en section de fonctionnement et d'investissement.

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 201.654,31 €
- Recettes : 213.517,90 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 10.877,91 €
- Recettes : 4.482,70 €

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement 2022 : 8.535,24 €

Déficit d'investissement 2022 : 11.218,34 €

Investissement recettes : reste à réaliser : 22.546,60 €

Investissement dépenses : reste à réaliser : 26.042,40 €

Monsieur le maire laisse la présidence de la séance à M. L.Faraut, doyen de l'assemblée, et quitte la salle.

M. L.Faraut soumet le compte administratif au vote à main levée.

Votants : 8

Pour : 8

=> à l'unanimité, les membres du conseil municipal valident le compte administratif 2023.

2 / Délibération portant sur une décision modificative budgétaire :

M. le maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de procéder à une modification budgétaire :

- Chapitre 66 / compte 66 111 : Intérêts règles à l'échéance : + 1.000 €
- Chapitre 011 / compte 615221 : Bâtiments publics : - 1.000 €

Après en avoir délibéré :

=> à l'unanimité, les membres du conseil municipal valident la décision modificative budgétaire.

3 / Délibération portant sur une décision modificative budgétaire :

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de procéder à une décision modificative budgétaire :

- Chapitre 16 / compte 165 : OPFI Dépôts et cautionnements reçus : + 1 €
- Chapitre 10 / compte 1068 : Excédents de fonctionnements capitalisés : - 1 €

Après en avoir délibéré :

=> à l'unanimité, les membres du conseil municipal valident la décision modificative budgétaire.

4 / Délibération portant sur la demande de subvention du Centre Social de St Benin d'azy pour le projet « Panier Solidaire Alimentation » :

M. le maire donne lecture d'une demande de subvention émanant du Centre Social de St Benin d'Azy.

Celle-ci porte sur le projet « Panier Solidaire Amognes » en partenariat avec la Banque Alimentaire.

Quelques données sont énoncées notamment les foyers bénéficiaires actuels (71 familles, 181 personnes aidées, 13.846 kg de marchandises distribuées, 1.098 colis préparés, 6 bénévoles et 2 salariés œuvrent à ce projet sur les Amognes), les conditions d'attribution de cette aide alimentaire et l'accompagnement global pouvant être mis en place.

M. le maire souhaite que la commune de Billy-Chevannes soit partie prenante de ce dispositif et propose la somme de 100 €.

Après en avoir délibéré,

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident la demande de subvention du Centre Social de St Benin d'Azy pour le projet « Panier Solidaire Amognes » pour un montant de 100 €.

5 / Délibération portant sur les autorisations spéciales d'absence :

M. le maire propose d'officialiser les autorisations spéciales d'absence discrétionnaire liées à des événements familiaux pour les agents (sur justificatif).

=> à l'unanimité, les membres du conseil valident les autorisations spéciales d'absence.

6 / Délibération portant sur le prix du repas de la cantine scolaire pour l'année 2024-2025 :

M. le maire rappelle le changement de prestataire à compter de la rentrée scolaire : « Elite ».

Le prix des repas proposés sont les suivants :

- repas maternelle sans pain : 2,90 €
- repas adulte sans pain : 3,17 €

Le prix du repas de l'ancien prestataire « Sogirest » était de 4,78 € sans le pain et 5,18 € pour un adulte.

Le prix facturé aux familles était 4,50 €.

La municipalité prenait donc en charge 0,28 € / repas + le pain.

Afin d'amortir l'augmentation des coûts de fonctionnement et compte tenu de la baisse importante du prix du repas, M. le maire propose d'imputer 0,30€ au tarif du nouveau prestataire et continuer à prendre en charge le coût du pain.

Après de longs échanges, il est décidé de mettre en délibération le prix du repas du prestataire.

=> à l'unanimité, les membres du conseil municipal valident le prix du repas enfant et adulte proposé par le prestataire « Elite ».

7 / Délibération portant sur le tarif de location des tables et des bancs :

Du fait d'une demande régulière de location des tables pliantes et des bancs, M. le maire propose une nouvelle tarification plus cohérente :

	Prix habitant commune	Prix hors commune
1 table + 2 bancs	6€	9€
1 table	4€	7€
2 bancs	4€	7€
Caution	50€	

Après en avoir délibéré,

=> à l'unanimité, les membres du conseil municipal valident la proposition de la mise en place de tarifs pour la location des tables et bancs.

8 / Délibération portant sur le devis relatif aux travaux d'éclairage public dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local :

M. le maire rappelle le projet initié en 2022 de rénover l'ensemble de l'éclairage public avec la mise en place de LED sur la commune par le SIEEN de la Nièvre.

Les travaux initialement reportés seront réalisés en 2025.

Le coût total de l'opération s'élève à 90.858 €.

La participation communale sera de 20 % à savoir 15.143 €.

La rénovation de l'éclairage permettra de diminuer les coûts de consommation.

- Configuration actuelle installée :

Puissance totale installée des points lumineux concernés : 7.605 Watts

Puissance souscrite : 9 Kva => coût annuel 1.863 € TTC

Consommation : 6.770 Kwh/an

- Configuration après remplacement des luminaires :

Puissance totale installée : 3.985 Watts

Puissance souscrite : 5,9 Kva => coût annuel 1.121 € TTC

Consommation : 3543 Kwh/an

Soit une économie annuelle de 721 € TTC.

- Coût de l'entretien sur tarification :

Simulation des 65 foyers à rénover

Coût annuel actuel : 1.738 € TTC

Coût annuel après rénovation : 1.007,5 € TTC

Soit une économie annuelle de 730,5 € TTC.

Le gain annuel total sera de 1.451,50 €.

Le montant annuel de remboursement du projet devrait être de 1.313 € pendant 12 ans.

Après en avoir délibéré,

=> à l'unanimité, les membres du conseil municipal valident le devis relatif à la rénovation de l'éclairage public de la commune pour un montant de 15.153€ sur 12 annuités.

9 / Délibération portant sur la demande d'adhésion de la commune de Nolay au SIAEP de l'Yxœur de la Nièvre :

M. le maire fait lecture de la demande de la commune de Nolay de rattachement au SIAEP de l'Yxœur de la Nièvre.

L'assemblée du syndicat a validé l'adhésion de la commune de Nolay après examen de la demande.

Après en avoir délibéré,

=> à l'unanimité, les membres du conseil municipal valident la demande d'adhésion de la commune de Nolay au SIAEP de l'Yxœur de la Nièvre.

10 / Informations diverses :

→ Entretien du cimetière :

M. le maire fait part des difficultés rencontrées cette année pour l'entretien du cimetière en raison des pluies incessantes du printemps et de l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires.

Il précise qu'il a informé la population de la période de congé annuel de l'agent technique durant une partie du mois d'août.

L'ensemble des communes fait face à ces difficultés (cf. articles de presse divers...)

Ainsi, il demande à la population de faire preuve d'un peu d'indulgence et rappelle les règles liées à l'entretien du cimetière :

- l'entretien des allées est de la responsabilité de la commune
- l'entretien des tombes est de la responsabilité des propriétaires des caveaux.

→ Travaux divers sur la commune :

M. le maire fait part d'un programme de travaux pour les semaines à venir :

- réfection des portes des églises St Marcel et St Antoine,
- des petites portes de l'église St Antoine,
- du hall de l'entrée de la salle des fêtes,
- pose du banc dans l'abribus,
- réfection des toitures des lavoirs de Criens, Chevannes et Semelin (rives endommagées, ardoises cassées, poutre à remplacer...),
- réfection du mur du cimetière de l'église St Antoine,
- renforcement de la clôture du jardin des enfants de l'Accueil de loisir.

→ Travaux salle des fêtes :

La toiture neuve a été posée.

Les fenêtres et portes le seront fin octobre/début novembre.

→ Réunions publiques concernant le projet agrivoltaïque du Mont :

Une deuxième réunion est programmée par la société Térapolis le 26 septembre 2024 à 19h (salle Louis Taupin).

Une réunion publique est programmée par l'Association « Amognes Défense Environnement » le 26 septembre 2024 à 18h (salle Louis Taupin).

→ Journées du patrimoine :

Les Journées du patrimoine 2024 auront lieu le 21 et 22 septembre 2024. L'église Saint Antoine sera ouverte le samedi à partir de 16h30 et le dimanche de 9h à 18h00.

Un concert en l'église St Antoine de Chevannes est programmé le 21 septembre à 18h.

Le tarif d'entrée est de 10 €.

Un vin d'honneur sera offert en clôture.

→ Dépôt illicites de déchets :

De manière régulière, il est constaté le dépôt sauvage de déchets ou sacs divers devant le local déchets dans le bourg et devant les containers « Papiers et verres »

Ces dépôts ne concernent pas obligatoirement des résidents de la commune.

M. le maire demande le respect des règles en matière de gestion des déchets notamment celle concernant la sortie des sacs poubelles jaunes ou roses avant le ramassage : **la sortie se fait la veille au soir ou le matin même.**

→ Vitesse excessive :

Plusieurs habitants se sont plaints de la vitesse excessive de certains véhicules.

M. le maire précise qu'il intervient régulièrement auprès des personnes responsables de ces vitesses excessives.

Une démarche de réduction de la vitesse devrait être engagée en début d'année pour limiter la vitesse à 30 Km/h dans le bourg ainsi que dans la rue du Colombier.

→ Effectif de la maternelle :

M. le maire fait état de l'effectif de la maternelle pour l'année scolaire 2024-2025 :

Toute Petite Section = 1

Petite Section = 10

Moyenne Section = 7

Grande Section = 6

1 à 2 enfants sont attendus après les congés scolaires de Noël.

→ Repas des Aînés 2024 :

Il aura lieu le 08 décembre 2024 au restaurant chez Mme Perraudin à Bona.

→ Information sur la constitution de société de projet agrivoltaïque sur le site du Mont :

M. le maire fait lecture d'un courrier du 8 juillet 2024 de la société « Térapolis » qui informait la commune de sa possibilité de devenir actionnaire de celle-ci.

Une absence de réponse dans un délai de deux mois valait refus de la proposition.

Le conseil municipal ayant voté à l'unanimité le refus du projet agrivoltaïque sur le site du Mont, aucune réponse n'a été faite dans le délai imparti.

Questions diverse :

M. L.Faraut indique que la récolte de miel des quatre ruches de la commune est à environ 20 % des capacités réelles.

De ce fait, il n'y aura pas de distribution de miel pour les Aînés cette année. Seuls les enfants de la maternelle pourront en bénéficier.

Le maire clôt la séance à 21h15.

Prochain conseil municipal : Novembre 2024.